



# MAIRIE D'YMONVILLE

## COMpte Rendu Du Conseil Municipal DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.

<i><b>DATE DE CONVOCATION</b></i>	Le 2 avril 2021
<i><b>PRESENTS</b></i>	M. Laurent CASSONNET (Maire), M. Frédéric COUDIERE (1 <sup>er</sup> adjoint), M. Fabien EUGENE (2 <sup>ème</sup> adjoint), Mme Kathy SUBILLEAU, M. Pascal CANARD, Mme Ophélie DEROSIER, M. David KAMMER, M. Edouard BRETON, M. Laurent DEALRUE, M. Joël BRULE, M. Bernard DECARRIERE
<i><b>ABSENTS EXCUSES</b></i>	
<i><b>ABSENTS</b></i>	
<i><b>NOMBRE DE MEMBRES</b></i>	En exercice 11 Présents 11 Votants 11
<i><b>SECRETAIRE DE SEANCE</b></i>	Mme Ophélie DEROSIER
<i><b>SESSION</b></i>	Sans public

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2021
2. Renouvellement du contrat SEGILOG
3. Vote des taxes communales
4. Vote des subventions communales
5. Fêtes et cérémonies
6. Vote du Budget Primitif 2021 du Budget principal (256)
7. Reprise de TVA sur budget Service de l'eau (299)
8. Vote du Budget Primitif du budget Service de l'eau (299)
9. Divers
10. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.

Mme Ophélie DEROSIER accepte le poste.

11 membres du conseil municipal sont présents. Le conseil municipal peut valablement délibérer.

## **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021**

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

## **2- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG**

### **Délibération 2021-04-01**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services de la commune avec la Société SEGILOG arrive à échéance et propose de procéder à son renouvellement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder au renouvellement du contrat avec la Société SEGILOG pour une durée de trois ans (du 15 mai 2021 au 14 mai 2023),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à Signer ledit contrat ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

## **3- VOTE DES TAXES COMMUNALES 2021**

### **Délibération 2021-04-02**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux de la taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du département (20,22%) est transféré aux communes.

Monsieur le Maire propose aucune augmentation des taux d'imposition pour l'année 2021.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 33,27 % (soit le taux communal de 2020 : 13,05 % + le taux départemental de 2020 : 20,22 %).

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

<b>DÉSIGNATION DES TAXES</b>	<b>TAUX VOTÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	33,27 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés NON bâties</b>	19.21 %

#### **4- VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2021**

##### ***Délibération 2021-04-03***

Monsieur le Maire propose de maintenir, pour l'année 2021, les subventions communales suivantes :

	PROPOSITION 2021	VOTE
Avenir (Football)	2 000 €	Adopté à l'unanimité
Familles Rurales	400 €	Adopté par 10 voix – 1 NPPV (Kathy SUBILLEAU)
Gym Volontaire	250 €	Adopté à l'unanimité
Comité des Fêtes	1 600 €	Adopté par 10 voix – 1 NPPV (Pascal CANARD)
SIAD	150 €	Adopté à l'unanimité
ADMR	60 €	Adopté à l'unanimité
Total Inscription budget 2021	4 460 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants,  
- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire

#### **5- FETES ET CEREMONIES**

##### ***Délibération 2021-04-04***

Le conseil municipal fixe comme suit les valeurs allouées à l'occasion des fêtes et cérémonies diverses organisées par la commune.

- Evènements patriotiques : achats de gerbes pour une valeur maximale de 300 €,
- Naissance, mariage, décès : achats de fleurs, gerbes ou présents à l'effigie de la Mairie pour une valeur maximale de 300 €,
- Organisation de pots à l'occasion de ces différentes manifestations et évènements cités, ainsi que les vœux du Maire à la population, inaugurations et diverses autres fêtes organisés par la Mairie pour une valeur maximale de 4 400 €.

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 du budget principal à l'article 6232.

#### **6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2021 du budget principal au conseil municipal. Il précise que le budget est présenté par chapitre et que chaque section est en équilibre entre les recettes et les dépenses.

Section d'investissement  
Recettes 225 456.00 €  
Dépenses 225 456.00 €

Section fonctionnement  
Recettes 570 500.00 €  
Dépenses 570 500.00 €

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,  
- **VOTE** le budget « principal » 2021 par chapitre

## **7- REPRISE DE TVA SUR BUDGET SERVICE DE L'EAU**

### **Délibération 2021-04-05**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1615-5,

A titre exceptionnel, la FCTVA d'un montant de 7 896 € peut être reprise dans la mesure où elles excèdent le total des dépenses figurant à la section d'investissement pour assurer le paiement des intérêts d'un montant de 7 896 € afférant aux emprunts souscrits par la collectivité. Les prévisions budgétaires ont été inscrites au vote du Budget Primitif 2021 du Service des Eaux.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reprise de TVA d'un montant de 7 896 €

## **8- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET SERVICE DE L'EAU**

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2021 du budget du service de l'eau au conseil municipal. Il précise que le budget est présenté par chapitre et que chaque section est en équilibre entre les recettes et les dépenses.

### Section d'investissement

Recettes 293 911.00 €

Dépenses 293 911.00 €

### Section fonctionnement

Recettes 152 758.00 €

Dépenses 152 758.00 €

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget « service de l'eau » 2021 par chapitre

## **9- DIVERS**

- Demandes de subventions Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Monsieur le Maire informe que la Préfecture d'Eure et Loir a notifié que les 3 dossiers de demandes ont été déclarés par la Préfecture d'Eure et Loir complets. Les travaux peuvent donc commencer.

- Fête du Village

Face à la crise sanitaire, Monsieur le Maire informe que la fête du village prévue le 1<sup>er</sup> week-end de mai est annulée.

- Emprunt n°1 du budget service de l'eau

Monsieur le Maire signale, qu'à la suite du conseil municipal du 8 mars 2021, une négociation du prêt a été demandée auprès du Crédit Mutuel. Nous sommes en attente d'un retour.

- Dépôt de pains

Monsieur le Maire informe, qu'à la suite du conseil municipal du 8 mars 2021, qu'il a contacté le propriétaire du Restaurant A l'Etoile. Le propriétaire est favorable pour organiser un dépôt de pains au sein de son restaurant.

- Comblement du forage du château d'eau du Bourg

Monsieur le Maire informe que le comblement du forage aura lieu le 9 et 10 avril 2021.

## **TOUR DE TABLE**

**Edouard BRETON** signale que le site internet de la commune est toujours indisponible, suite à un incendie important pendant la nuit du 9 au 10 mars 2021 chez OVH, l'hébergeur du site.

**Bernard DECARRIERE** rend compte de la commission Mobilité de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

**Ophélie DEROSIER** rend compte de la commission Scolaire / Transport de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

**Frédéric COUDIERE** informe avoir rencontré des personnes qui souhaitent reprendre l'association du tennis d'Ymonville. Il doit organiser une réunion de bureau dans les semaines à venir.

**Frédéric COUDIERE** informe que la prochaine édition de la transhumance de la Michellerie se déroulera le samedi 25 septembre 2021.

**Joël BRULE** informe que l'assemblée générale de l'association des Meuniers a lieu le vendredi 9 avril 2021. Monsieur le Maire y est cordialement invité.

**David KAMMER** rend compte de l'assemblée générale d'Eure et Loir Ingénierie effectuée en visioconférence le 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Kathy SUBILLEAU** informe que le centre aéré de l'Association Familles Rurales aura bien lieu cet été.

**Kathy SUBILLEAU** émet l'idée d'organiser un marché local dans les mois à venir.

**Fabien EUGENE** rend compte de la réunion sur le resserrage du règlement de la zone N et A du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il informe également que l'enquête publique se déroulera courant mai / juin 2021.

## **10- CLOTURE DE SEANCE**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30**